

Berges du Rhône

*Le réaménagement en espaces
verts et voies de circulation
douce de la rive gauche des*

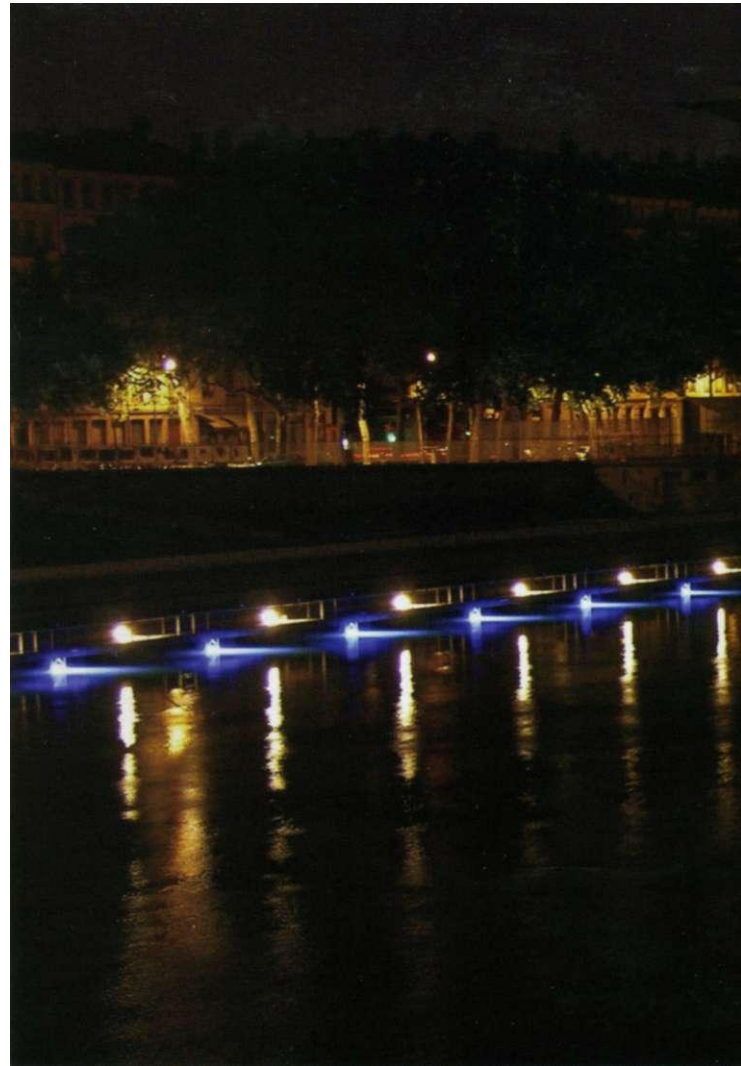
berges du Rhône s'est accompagné d'un aménagement lumière qui met en avant l'intégration de l'éclairage au site plutôt que la course à la surenchère en terme de lumière.

Une sinusoïde de lumière

C'EST en 2002 que la communauté urbaine de Lyon a lancé une étude de définition pour l'aménagement « lumière » des berges dites « bas-ports du Rhône » qui s'étendent sur près de cinq kilomètres, depuis le parc de la Tête-d'Or jusqu'au parc de Gerland. « *La réhabilitation et l'aménagement paysager de cette traversée lyonnaise se sont accompagnés de la volonté de construire une image nocturne globale et en cohérence, face à une rive droite très construite et très composée en lumière* », explique Yves Adrien, maître d'œuvre lumière, qui, sur ce projet, a travaillé en tandem avec Charles Vicarini, concepteur lumière.

Intégration plutôt que surenchère

« *Ce projet de grande ampleur a été l'occasion d'initier un tournant dans la façon de concevoir à Lyon la lumière dans l'espace public, et de raisonner en soustraction davantage qu'en addition. Ainsi, nous avons proposé une lumière intégrale, attachée et propre au lit majeur, plutôt que de pratiquer la surenchère en matière d'éclairage, comme cela se faisait auparavant* », commente Yves Adrien. De ce fait, la

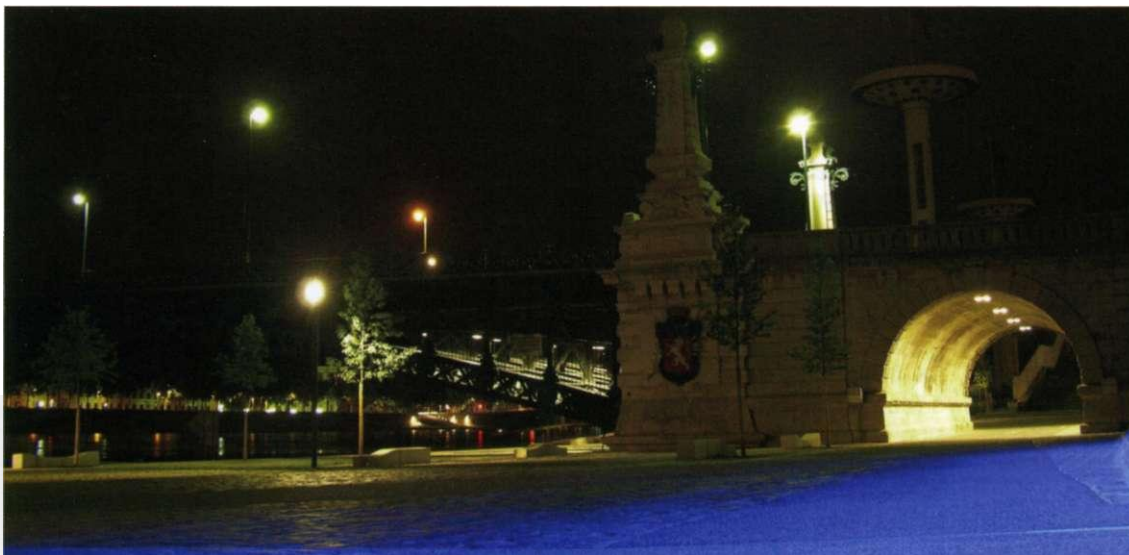



démarche développement durable s'est naturellement, et dès l'origine, inscrite au cœur du projet, bannissant éblouissement et déperditions lumineuses. Ce discours, nouveau à l'époque, a vite remporté les suffrages des services techniques, suivi de peu par la mise en œuvre du second plan lumière, également aidé par le fait qu'au même moment, la ville mettait en place un système de circulation douce : tramways, vélos en libre-service.

Trois principes

L'aménagement lumière des berges repose sur trois principes constructifs : le mur perré, construit pour protéger des crues ce côté du Rhône ; les ducs d'Albe, sentinelles plantées dans le fleuve ; les dessous des ponts. Par le biais de ces trois composantes, différents types d'éclairage architectural, paysager, graphique et signalétique rythment l'ensemble du site. De même, les différents éléments implantés tout au long du mur perré diffusent un éclairage scénographique aléatoire, faisant écho au ruissellement du fleuve. Les berges ont été inaugurées le 9 mai 2007. **R.K.**

L'objet du projet lumière est de restituer à chaque pont, dont les espaces sous ouvrages sont généralement mal ou peu éclairés, son identité. Ceux-ci sont traités avec intensité, afin d'inviter à la traversée des séquences scéniques successives. L'éclairage des ponts ne représente pas un nouvel exercice de style lié à la plastique de chaque ouvrage, mais vise à procurer une sensation confortable. L'éclairage est rythmé par les ponts, et singularise et unifie le parcours des berges.





Les ducs d'Albe : sentinelles nocturnes effilées, ils rythment de jalons éclairant la marche. Parallèlement, la rigueur des éléments révèle leur silhouette massive, robuste et métallique. Ici, règne la loi des eaux : les mœurs citadines sont restées sur les quais, à l'abri. Le mobilier lumière s'accorde au déchaînement potentiel du fleuve et les ducs sont autant de points repères au bas desquels s'accroche la robe du fleuve.

PHOTO ATELIER COUP D'ÉCLAT

Technique

Le projet lumière, mis en œuvre par les entreprises Forclum, Serpolet et Chabuel sous la direction de Yves Adrien et Charles Vicarini, concepteurs lumière, sollicite le travail de 1 214 sources de lumière, dont 223 autonomes, pour un linéaire de promenade voisin de 4,5 km. La puissance installée est de 94,5 kW et la consommation maximale en soirée est de 66 kW. Les sources de lumière sont intégrées à différents types de matériels d'éclairage dont : Andomia, Comatelec, Eco inov, Indalux, LEC, Philips, Sammode, SBP, Sill, We-ef.

Les intervenants

Maîtrise d'ouvrage : communauté urbaine de Lyon
Maître d'œuvre lumière : atelier Coup d'Éclat
Cotraitants : In situ paysagistes, F.H Jourda architecte.
Montant études et travaux éclairage : 2M€